



Strasbourg, le 30 novembre 2009

AP/CAT (2009)58
Or.E.

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)

57^e RÉUNION DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

15-16 octobre 2009

Hôtel Bellevue, Dubrovnik, CROATIE

CONCLUSIONS

M. Damir Trut, chef de la Direction nationale de la protection et des secours de Croatie, souhaite la bienvenue aux participants (voir annexe 1). Dans son allocution inaugurale, M. Trut rappelle que la ville de Dubrovnik a subi plusieurs tremblements de terre mais que, grâce aux mesures prises au cours des siècles passés pour y faire face, elle a continué d'exister. Ce fait historique illustre combien il est important d'inclure systématiquement un volet consacré à la réduction des risques de catastrophe dans les politiques adoptées, et la Croatie est justement en passe de créer une plate-forme nationale regroupant tous les acteurs de ce secteur. Il souligne également que la Croatie est fière d'être un membre actif de l'Accord EUR-OPA et se réjouit de s'y impliquer davantage à l'avenir.

Le président du comité des correspondants permanents, M. Iuliu Bara, prend acte de l'engagement des correspondants à coopérer dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe et insiste sur l'importance de la présente réunion en vue de la Session ministérielle à venir. En outre, il souhaite saluer chaleureusement la délégation serbe, qui participe pour la première fois à une réunion en tant qu'Etat membre de l'Accord.

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans amendements (voir annexe 2)

2. INFORMATION DU PRESIDENT, DES DELEGATIONS ET DU SECRETAIRE EXECUTIF

- Information du secrétariat exécutif

Après avoir remercié les autorités croates pour leur hospitalité, le secrétaire exécutif rappelle les principales conclusions de la dernière réunion du comité à Paris et souligne l'importance de l'adhésion de la Serbie à l'Accord pour consolider les initiatives internationales dans la région des Balkans. Le secrétaire général exprime également le souhait que les manifestations d'intérêt émanant d'autres pays de la région se concrétiseront et que des demandes d'adhésion officielles seront déposées dans un avenir proche.

En ce qui concerne le souhait du Bélarus d'adhérer à l'Accord, le secrétariat informe les délégués qu'en raison de ses implications politiques, cette demande a été examinée par le GR-DEM du Conseil de l'Europe et qu'aucune objection à une éventuelle adhésion du Bélarus à l'Accord n'a été élevée. La demande doit à présent être officiellement acceptée par le Comité des Ministres.

Le secrétaire général informe les participants de l'élection d'un nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland (Norvège). Il souligne également que le changement climatique entraîne un accroissement des risques et que la prévention est donc particulièrement importante au regard des récentes catastrophes qui ont frappé l'Europe.

- Exposé de la délégation serbe

Au nom de son gouvernement et du vice-ministre de l'intérieur, M. Predrag Maric, le délégué serbe, M. Djordje Babic, rappelle que son pays se réjouit d'avoir adhéré à l'Accord. Dans son discours, M. Babic présente aux participants la structure de la protection civile telle qu'elle existe actuellement en Serbie. En 2009, un département intégré dédié à la gestion des crises a été créé au sein du ministère de l'intérieur, afin de regrouper les différents offices gouvernementaux en charge des diverses phases de la gestion des risques. Pour lui donner une base juridique, une nouvelle loi relative aux situations de crise et à la protection civile a été élaborée, ainsi qu'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe a été développée, avec ses stratégies locales et régionales connexes. Dans la mesure où des accords

bilatéraux avec des pays voisins sont en cours d'élaboration, la Serbie souhaite vivement développer des activités dans la cadre de l'Accord EUR-OPA.

La présentation détaillée du département de la gestion des crises par M^{me} Radmila Randjelovic est suivie d'un échange de questions et réponses entre les participants et la délégation serbe. Le président remercie M. Babic et M^{me} Randjelovic pour leur exposé éclairant, et le secrétaire général souligne l'importance de ce type d'exposé de la part des nouveaux Etats membres pour informer les autres membres sur la structure institutionnelle propre à un pays.

3. PARTICIPATION AUX INITIATIVES INTERNATIONALES

- Participation à la 2^e Plate-forme globale pour la réduction des risques de catastrophe (Genève, 16-19 juin 2009)

Le secrétaire exécutif passe en revue les principales conclusions de la 2^e Plate-forme globale pour la réduction des risques de catastrophe (Genève, 16-19 juin 2009), au cours de laquelle l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo a été évalué. Afin qu'un concept commun de réduction des risques de catastrophes soit partagé par tous, des rapports de différents pays européens ont été rassemblés dans la publication intitulée « Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo en Europe : Progrès et défis (rapport pour la période 2007-2009) », résultat d'une collaboration entre l'Accord EUR-OPA et le DKKV.

La déléguée belge, M^{me} Monique Bernaerts, demande s'il n'existe pas un risque que, sur ce sujet, les activités de l'Accord ne fassent doublon avec celles de l'Union européenne et de la Commission. Le secrétaire exécutif fait observer que des efforts constants et une grande vigilance sont déployés pour éviter que les activités des différentes instances ne se recouvrent. Il rappelle que les communications émises par l'UE proviennent essentiellement de « réunions d'acteurs intéressés », et qu'elle procède donc différemment de la SIPC et d'EUR-OPA.

Le représentant de la SIPC, M. Demetrio Innocenti, déclare que son organisation collabore en effet de manière fructueuse avec la DG Environnement – Protection civile de la Commission européenne et confirme que la Commission participera à la prochaine réunion, qui se tiendra à Londres au mois de novembre et dont l'ordre du jour actualisé est disponible sur le site Internet de la SIPC.

Le président rappelle que les engagements pris par différentes organisations doivent être consolidés et que l'Accord doit suivre cette question de très près.

- Développement du Réseau des plates-formes nationales européennes pour la réduction des risques de catastrophes

Suite aux discussions qui ont eu lieu durant la session spéciale sur les plates-formes nationales tenue à Bonn au printemps dernier, l'idée de promouvoir une plate-forme européenne pour encourager la mise en place de plates-formes nationales est apparue. Depuis la réunion de Bonn, des pays tels que la Croatie et l'ex-République Yougoslave de Macédoine ont créé des plates-formes nationales. Une importante réunion se tiendra à Londres à la mi-novembre.

Dans le même esprit, la SIPC procède actuellement à la mise à jour des lignes directrices pour les plates-formes nationales et a diffusé une série d'exemples concrets. De plus, le kit d'entraînement mis au point a été utilisé il y a peu lors de la réunion de Pula, au niveau de la sous-région.

- Rôle et activités du Bureau arabe de protection civile et de sauvetage

Le secrétariat exécutif informe les participants que le Bureau arabe de protection civile et de sauvetage s'est officiellement excusé de ne pouvoir participer à la réunion. Il a confirmé être intéressé par les travaux de l'Accord et exprimé le souhait d'être tenu informé des progrès de ses activités. Le secrétariat exécutif et le président déclarent espérer accueillir le Bureau arabe à une prochaine réunion du Comité.

- Coopération avec le Groupe des municipalités européennes avec équipement nucléaire

Le secrétaire exécutif réaffirme que la collaboration avec les autorités régionales et locales est l'une des préoccupations constantes de l'Accord. Il rappelle que deux ateliers ont été organisés en 2008, à Istanbul et à Kiev, sur le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des risques.

L'atelier de Kiev s'est concentré sur la question des risques radiologiques. Le délégué ukrainien, M. Victor Poyarkov, explique que le Groupe des municipalités européennes avec équipement nucléaire (GMF) a été un partenaire privilégié. Son président, M. Roland Palmqvist, présente cette association, qui regroupe plus de 120 municipalités de 14 pays différents, dont le but est de renforcer la démocratie locale dans le domaine de la gestion des équipements nucléaires grâce à la coopération internationale. Outre la participation à des réunions techniques et à des forums internationaux sur le sujet, les activités de l'association incluent le développement des compétences de ses membres. M. Palmqvist a rappelé les conclusions de la réunion de la Task Force : des activités internationales communes peuvent contribuer à renforcer la prise de conscience et la diffusion de l'information. Suite à cet atelier, l'Ukraine a demandé à rejoindre le GMF.

La déléguée belge demande des précisions sur la promotion des actions concrètes identifiées lors de l'atelier 2008 et se déclare attachée à la bonne diffusion des informations et des résultats, qui devraient être communiqués aux maires, afin de les impliquer dans le processus au niveau national. M. Palmqvist précise qu'en 2008, l'objectif était de créer un réseau et de lancer un programme d'information pour les habitants de chaque municipalité. Il partage l'idée que la transparence et l'échange d'informations entre les Etats sont primordiaux et constituent un moyen privilégié pour créer la confiance au sujet de la sécurité nucléaire. Il insiste sur le fait que renforcer les compétences des autorités locales dans ce domaine est un premier pas utile pour promouvoir la démocratie locale. Le délégué ukrainien fait observer que la mise en œuvre d'activités nécessite des fonds. M. Stepan Badalyan, le délégué arménien, note également l'importance de la coopération transnationale entre municipalités.

Le secrétaire exécutif remercie M. Palmqvist pour son intéressant exposé et signale que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe dispose d'un large réseau, qui pourrait être exploité par le GMF. Il ajoute que l'Accord dispose d'informations sur des pays extérieurs à l'Union européenne, le Liban, l'Algérie et le Maroc, et que celles-ci pourraient être utiles pour les futurs travaux du délégué ukrainien et du GMF, qui semblent prometteurs. Il confirme que l'Accord est prêt à soutenir cette initiative.

4. AVANCEMENT DES ACTIVITES EN 2009

- Atelier européen et méditerranéen sur l'impact du changement climatique sur les risques liés à l'eau et marins (Murcie, Espagne, 26-27 octobre 2009)

Le secrétariat exécutif donne un aperçu du contenu de l'atelier organisé à Murcie, en collaboration avec les autorités espagnoles. Il explique qu'il est indispensable que l'Accord s'occupe des questions liées au changement climatique dans le cadre de la gestion des risques et plaide pour que les correspondants permanents usent de leur influence à l'échelle nationale

pour que la réduction des risques de catastrophe soit incluse dans les futures politiques d'adaptation.

Les exposés et les conclusions finales de l'atelier seront bientôt mis en ligne sur le site Internet de l'Accord.

- Activités des groupes de travail

Groupe de travail sur la sensibilisation et l'éducation aux risques en milieu scolaire (BE-SAFE-NET)

Le secrétariat exécutif donne des informations sur l'état d'avancement du site BE-SAFE-NET. Lors de sa dernière réunion à Paphos (Chypre) en avril 2009, le groupe s'est penché sur les aspects techniques du fonctionnement du site et sur l'harmonisation du matériel ; la prochaine réunion, prévue en novembre 2009, sera consacrée à la finalisation du matériel sur les risques majeurs, afin que le site devienne opérationnel en 2010, comme l'a confirmé M. Georges Gerosimou, le délégué chypriote et coordonnateur du site Internet BE-SAFE-NET. Le secrétariat ajoute que le groupe de travail a l'intention de traiter d'autres thèmes en plus des risques majeurs, afin d'enrichir le site et que les contributions sur la protection civile seront alors bienvenues.

Groupe de travail sur le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des risques majeurs

Le secrétariat explique que les résultats obtenus à ce jour par le groupe ont mis en lumière l'importance du rôle des autorités locales et régionales dans les stratégies globales de réduction des risques de catastrophe. Il remercie Chypre et la Croatie pour leur contribution récente et appelle tous les pays qui n'ont pas encore répondu à le faire. M. Tony Varo, le délégué de Monaco, réaffirme le soutien de son pays au travail accompli et répète qu'après consultation des différents organes concernés, des renseignements seront fournis aussi vite que possible.

La déléguée belge, chargée de la coordination du groupe, rappelle que l'objectif est de mettre régulièrement à jour le futur site Internet de l'ISPU et presse donc les pays de la tenir informée de tout changement au niveau national. A ce jour, l'étude a déjà permis d'identifier de bonnes pratiques (dialogue entre les chercheurs et les autorités locales sur le phénomène de sécheresse en Algérie, réalisation de supports éducatifs destinés à des campagnes d'information de la population en Arménie, particularités notables dans des pays de plus petite taille comme le Luxembourg,...).

Le délégué arménien attire l'attention sur les vides juridiques qui empêchent les collectivités locales d'imposer certaines mesures, par exemple aux industriels qui se lancent dans des activités dangereuses et qui devraient être contraints à agir de manière plus responsable. Les maires ne sont pas toujours préparés à prendre des décisions en la matière (bien qu'ils soient juridiquement responsables).

Groupe de travail sur le patrimoine culturel et les risques

Le secrétariat exécutif explique que les centres spécialisés à Athènes, Ravello et Lisbonne, dont les activités couvraient essentiellement les risques de tremblements de terre, sont en train d'étendre leurs champs d'action à des risques plus généraux menaçant le patrimoine culturel. Il rappelle aux participants qu'un rapport sur les conséquences du réchauffement climatique sur le patrimoine culturel a été commandité en 2008 et fournit des informations sur l'atelier baptisé « Changement climatique et patrimoine culturel », tenu à Ravello du 14 au 16 mai 2009, au cours duquel des scientifiques et des responsables politiques européens ont débattu

de l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel et présenté les résultats des travaux actuels, ainsi que des propositions de recherche et de coopération future dans ce domaine. Cet atelier a débouché sur la rédaction d'un projet de recommandation sur le patrimoine culturel et le changement climatique.

Le secrétariat général fait un bref compte rendu sur le cours de master-doctorat consacré à « La vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique » dispensé au Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (7-11 septembre 2009). Le cours a remporté un franc succès, puisqu'il a rassemblé 40 participants (sur 80 candidats), qui ont fait part de leurs impressions, un retour très précieux. Il a donné l'occasion à de jeunes chercheurs de s'informer et a favorisé l'apparition de nouveaux spécialistes. Le centre de Ravello rédigera une publication sur la base de ce cours afin d'en permettre une plus large diffusion.

Le délégué français souligne l'importance de cette activité, ainsi que celle de la diffusion des meilleures pratiques pour accroître la prise de conscience. Il juge également cruciale la publication d'informations sur la question majeure des risques qui pèsent sur le patrimoine. Il confirme aussi que de telles activités favorisent la coopération internationale.

- Vue d'ensemble des activités des centres en 2009

Dans la mesure où les rapports sur les activités 2009 financées dans le cadre des subventions ne sont pas encore disponibles, le secrétariat exécutif se concentre sur l'état d'avancement des programmes conjoints consacrés aux thèmes suivants :

- *Enseignement scolaire* : les principaux efforts ont été consacrés à la finalisation des contenus du projet BE-SAFE-NET relatifs aux risques majeurs (voir ci-dessus). La Turquie prépare actuellement un séminaire pour le mois de novembre et la Bulgarie est très active au niveau des écoles et de l'éducation de la jeunesse.
- *Enseignement universitaire* : une formation sur le changement climatique et le patrimoine culturel a été financée (voir ci-dessus) et une autre formation sur le changement climatique et ses effets sur la santé et l'environnement aura lieu début décembre à Strasbourg.
- *Formation professionnelle* : le centre de Biarritz organise en ce moment une formation sur les risques marins, qui a reçu un très bon écho. Le compte rendu sera publié et diffusé afin d'élargir l'audience et de créer un effet multiplicateur.
- *Législation/gestion*: une réunion tenue à Paris (11-12 juin) a mis en forme les contributions de six pays (France, Belgique, Luxembourg, Arménie, Algérie et Grèce) et une nouvelle phase de collecte de contributions nationales a été lancée. L'Azerbaïdjan organisera un séminaire national sur le sujet les 20 et 21 octobre.
- *Prévention/information* : les travaux en cours du centre de Yerevan sur les campagnes d'information, ainsi que ceux du centre de Sofia sur les risques pesant sur le Danube ont été poursuivis ; le centre de Fribourg débattre d'une stratégie pour les incendies d'espaces naturels dans les zones contaminées à Kiev au début du mois de novembre.
- *Patrimoine culturel* : après une première réunion du groupe de travail à Athènes, un atelier sur les conséquences du changement climatique s'est tenu à Ravello en mai 2009 (voir ci-dessus).
- *Actions post catastrophe* : le centre de Moscou continue de développer son programme EXTREMUM et les correspondants permanents sont appelés à collaborer à la mise à jour des données. Le cours sur l'aide psychologique aux victimes qui devait avoir lieu à Vienne à la fin de l'année 2009 a dû être reporté à 2010.

Des informations complètes sur les activités 2009 des centres et sur leurs propositions pour 2010 seront disponibles pour la réunion des directeurs des centres qui se tiendra à Paris du 1^{er}

au 3 février 2010 ; elles seront également présentées aux correspondants permanents lors de leur prochaine réunion au printemps 2010.

Le délégué français note que les mesures de prévention actuelles sont remises en cause par le changement climatique, qui est un thème de première importance, étroitement lié à la prévention des risques naturels. Il fait savoir que la France a lancé un plan d'adaptation pour prendre en compte le changement climatique et l'élévation du niveau des mers et des cours d'eau et que le coût d'une telle adaptation sera considérable. La coopération internationale sera cruciale pour la mise en place de tels plans. Le secrétaire exécutif soutient cette remarque et est d'accord avec l'idée qu'il serait très utile que les pays informent l'Accord des mesures préparatoires à cette adaptation qu'ils entendent prendre, afin de favoriser la coopération internationale sur cette question.

- Information sur les audits effectués en 2009

Le président de la commission d'audit, M. Jean-Mathias Goerens, a examiné les cinq audits (Ankara, Athènes, Lisbonne, Biskra et Rabat) effectués en 2009 et souligne qu'aucun problème majeur n'a été décelé. La nouvelle procédure adoptée l'an dernier, qui prévoit d'informer le Comité des correspondants permanents des rapports d'audit a été mise en œuvre : le rapport prévisionnel rédigé par les auditeurs est envoyé au centre concerné pour qu'il y ajoute ses commentaires, que les auditeurs décident ensuite d'intégrer ou non dans le rapport final qu'ils soumettent au Comité pour approbation.

Les audits 2009 ont permis de mettre au jour un certain nombre de faiblesses et d'améliorations possibles dans le mode de travail des centres, qui avaient déjà été identifiées les années précédentes :

Questions structurelles et problèmes de gestion

La dimension internationale des organes de direction devrait être mise en avant dans les centres qui sont presque exclusivement gérés au niveau national. Dans la mesure où ce caractère international implique trop de dépenses, des subventions appropriées devraient être octroyées si l'Accord est attaché à cet aspect. Les frais de personnel et de locaux sont couverts essentiellement par les pays accueillant les centres, et les subventions sont utilisées en majeure partie pour les activités. Les rapports rédigés entre les exercices financiers ne sont pas tout à fait adéquats. Il est nécessaire de rendre la présentation des comptes plus uniforme afin de faciliter les comparaisons. Il serait opportun de donner des instructions précises aux directeurs et aux responsables financiers des centres.

Questions scientifiques

Il faut noter que le plan à moyen terme a bien été mis en œuvre par les centres audités. Cependant, seuls deux d'entre eux ont participé à des programmes conjoints : il a été recommandé aux centres de faire davantage d'efforts pour coopérer avec d'autres centres et institutions autour de projets à visée véritablement internationale. Afin de permettre une meilleure diffusion de leurs réalisations, il conviendrait de soutenir la traduction de leurs travaux de haute qualité scientifique vers au moins une des langues officielles du Conseil de l'Europe.

Cinq audits seront effectués en 2010 (pour les centres de Nicosie, Bruyères-le-Châtel, Valletta, Chisinau et Madrid).

Le rapport d'audit est approuvé par le Comité. Au nom de tous les correspondants permanents, le président remercie M. Goerens et les experts pour le travail accompli. Le secrétariat étudiera avec la commission d'audit de possibles améliorations.

5. PROJETS DE RECOMMANDATIONS

- Projet de recommandation sur la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique

Le secrétariat exécutif présente brièvement le projet de recommandation et rappelle que son objectif est de rendre les gouvernements conscients du problème et de les pousser à agir. Le Comité examine le texte du projet de recommandation avec attention (document AP/CAT (2009) 20) et après un débat approfondi, une série d'amendements est adoptée (voir annexe 3 pour la version finale).

- Projet de recommandation sur les plates-formes nationales

Le secrétariat exécutif présente brièvement le projet de recommandation, dont le but est de promouvoir les plates-formes nationales et d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à en mettre sur pied. Le Comité examine le texte du projet de recommandation avec attention (document AP/CAT (2009) 27) et un débat s'engage sur la question de la participation des autorités locales et régionales : la manière dont elles seront associées au projet est laissée ouverte, dans la mesure où elle doit être adaptée au contexte national. Après une discussion approfondie, quelques amendements sont adoptés (voir annexe 4 pour la version finale).

6. ACTIVITES PLANIFIEES POUR 2010

- *Projet de budget pour 2010*

Le secrétariat présente les principales questions concernant le budget 2010 et souligne que celui-ci ne sera pas sensiblement différent du budget 2009. Les montants dévolus aux activités seront légèrement plus élevés, en raison de l'efficacité avec laquelle des économies ont été réalisées les années précédentes et grâce aux recettes supplémentaires liées à l'adhésion de la Serbie à l'Accord. Cependant, ces changements ne seront pas effectifs avant 2011, car l'organisation de la Session ministérielle ne permet pas de les entériner plus tôt.

La représentante belge pose une question sur le choix des résultats attendus présentés dans le document budgétaire. Le secrétariat explique que le document en question offre une présentation très synthétique de l'activité globale de l'Accord et décide de prendre en compte cette remarque pour la présentation de l'année prochaine.

Le représentant français demande de quelle manière seront utilisées les contributions des nouveaux pays membres. Le secrétariat explique que, compte tenu de la faiblesse des sommes concernées, la proposition d'augmenter les fonds alloués aux activités (qui n'ont pas progressé depuis des années) paraissait aller de soi. Evidemment, si les ressources venaient à augmenter de manière substantielle, leur affectation possible serait discutée en détail au sein du Comité des correspondants permanents.

Le représentant luxembourgeois s'interroge sur la ligne budgétaire intitulée « contributions volontaires ». Le secrétariat explique qu'une ligne budgétaire doit être prévue pour qu'il soit possible de recevoir des contributions y compris d'Etats non membres de l'Accord.

Suite à ce débat, le budget 2010 est adopté.

- *Lignes directrices pour le programme d'activités 2010*

Le secrétariat exécutif énumère brièvement les principaux domaines d'activité 2010 et insiste sur le suivi des travaux en cours et en particulier sur les thèmes couverts par les différents groupes de travail. De plus, il met en avant les nouvelles initiatives, telles que la réflexion sur

l'impact du changement climatique sur la gestion des risques ou sur les questions éthiques dans les situations d'urgence.

Pour ce dernier point, les aspects juridiques seront étudiés par un expert, M. Michel Prieur, qui rédigera une Charte sur la résilience consacrée aux aspects éthiques de la réduction des risques de catastrophe. Cette charte réunira deux dimensions : la dimension légale et la dimension opérationnelle. L'aspect opérationnel, relatif à la protection des droits des personnes handicapées en cas de catastrophe, sera également étudié par le Centre européen sur les feux de forêts (ECFF) d'Athènes. Les résultats de ces deux démarches seront présentés pour examen au Comité des représentants permanents lors de sa réunion d'avril 2010.

Le délégué français, M. Thierry Hubert, souligne la nécessité de promouvoir les travaux sur la vulnérabilité afin de répondre aux sollicitations des divers partenaires sur ce thème. Il note que l'Accord pourrait contribuer de manière positive à des travaux sur le développement urbain dans les zones à risque.

En ce qui concerne les aspects juridiques, il fait observer que l'Accord devrait se concentrer essentiellement sur la diffusion des meilleures pratiques et sur l'adaptation de la législation existante plutôt que sur la promotion d'une nouvelle législation, qui se heurte trop souvent à des obstacles juridiques et voit donc sa mise en œuvre retardée. Dans le même ordre d'idées, il insiste sur le fait qu'il conviendrait de soutenir essentiellement les initiatives déjà existantes et non d'en créer de nouvelles.

Le secrétaire exécutif souligne que l'Accord n'a pas de mandat pour harmoniser les législations des différents Etats membres et qu'il cherche dans toutes ses actions à éviter que son travail ne fasse doublon avec celui d'autres organisations.

Le débat sur les activités 2010 amène à une discussion sur deux points majeurs souvent abordés : la complémentarité entre les actions des centres et la diffusion des résultats de leurs activités.

Sur la question de la complémentarité, la déléguée belge propose d'encourager la coopération au sein des centres autour de thèmes communs. Le délégué arménien suggère de continuer à soutenir des travaux au sein d'un seul centre, mais en ayant pour objectif une coopération future avec d'autres centres, dans le cadre d'une approche plus internationale. Le second délégué français, M. Feunteun, suggère d'inviter quelques correspondants permanents à participer aux travaux des centres afin d'améliorer la coordination entre les deux piliers de l'Accord.

Le secrétaire exécutif souligne la nécessité de renforcer les relations entre les correspondants permanents et les centres. Il propose que le Bureau assiste à la réunion des Directeurs afin d'assurer la coordination ; le Comité soutient cette idée.

Quant à la diffusion des travaux et des résultats, le délégué français, M. Hubert, propose que, compte tenu de la richesse du matériel disponible, il serait utile d'élaborer une liste résumant les travaux effectués et de diffuser un bulletin annuel qui serait traduit dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe et éventuellement dans d'autres langues. Le délégué ukrainien propose de rédiger de très courts résumés des activités, qui seraient publiés chaque année et de donner accès à une partie du site Internet d'EUR-OPA pour diffuser les rapports.

Le secrétaire exécutif approuve l'idée qu'une plus grande visibilité est souhaitable pour les activités de l'Accord et affirme que le secrétariat exécutif consentira tous les efforts nécessaires pour mettre en place une stratégie de communication efficace. Le président résume les points de vue en concluant sur la nécessité d'une plus grande communication entre les composantes de l'Accord et avec les partenaires extérieurs.

- *Propositions des centres spécialisés*

En vue de la préparation du nouveau Plan à moyen terme 2011-2015, le secrétariat exécutif explique qu'il a été suggéré de prolonger d'une journée la réunion des Directeurs des centres spécialisés pour permettre l'examen de leurs stratégies à plus long terme. Le Comité des correspondants permanents pourrait alors travailler sur le nouveau Plan à moyen terme lors de sa réunion d'avril en prenant en compte les suggestions des centres.

Le secrétariat exécutif rappelle que cette année, il avait été demandé aux centres de soumettre leurs propositions avant la fin septembre, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble de leurs souhaits et de leurs possibilités pour 2010 et pour améliorer la coordination avec les grandes lignes d'action de l'Accord. Là encore, la réponse à cet appel a été contrastée : certains centres n'ont toujours pas répondu.

Ces retards dans les réponses rendent difficile la définition précise d'un programme d'activités pour 2010 mais le secrétariat présente les propositions déjà reçues pour les activités 2010 dans le cadre des programmes coordonnés, classés selon les différents secteurs d'activité :

- Enseignement scolaire : manuel et tests sur la sécurité dans les écoles (centre de Yerevan) ; extension du projet BE-SAFE-NET à d'autres risques (différents centres) ; jeux éducatifs sur la protection contre les catastrophes (centre de Sofia).
- Enseignement universitaire : atelier ECGS (Centre de Luxembourg).
- Formation professionnelle : formation sur la veille radiologique dans la zone d'exclusion de Tchernobyl (centre de Kiev) ; formation régionale sur les feux de forêts (centre de Fribourg) ; création d'une école de Défense et Protection Civiles (centre de Saint-Marin).
- Vulnérabilité : renforcement des moyens et de la coopération régionale dans la gestion des incendies (centre de Fribourg) ; évaluation des différents risques pesant sur le littoral (centre de Strasbourg) ; inondations et problèmes de glissement de terrain dans la région de la Mer Noire (centre d'Ankara).
- Alerte précoce : système d'alerte en temps réel (centre de Paris) ; système de gestion en temps réel des barrages de grande dimension (centre de Tbilissi).
- Législation/gestion : développement d'un réseau de communautés pour la sûreté nucléaire (centre de Kiev).
- Prévention/information : campagnes d'information et de mise en garde de la population sur les situations d'urgence (centre de Yerevan) ; le Danube, un fleuve pour tous, une responsabilité pour chacun (centre de Sofia).
- Patrimoine culturel : école d'été sur l'évaluation des risques sismiques dans les zones présentant des monuments de grande dimension (centre d'Athènes) ; approche convergente de l'analyse sismique des complexes de bâtiments historiques (centre de Lisbonne).
- Changement climatique : surveillance et protection du patrimoine culturel exposé au changement climatique (centre de Ravello) ; prévisions des effets dans la région du Caucase du Sud (centre de Tbilissi).
- Actions postcatastrophe : évaluation des conséquences potentielles de tremblements de terre avec « EXTREMUM » (centre de Moscou).

Toutes les propositions n'étant pas disponibles à cette date, le programme d'activités 2010 a été élaboré de manière à garantir que les domaines subventionnés correspondent bien au Plan à moyen terme : les projets conjoints proposés par les centres seront donc sélectionnés ultérieurement. Les participants adoptent le programme d'activités 2010 proposé.

Le président invite les participants à faire part de leurs commentaires sur les activités des centres.

Le délégué russe, M. Vladimir Kakusha, demande pourquoi aucune ligne budgétaire n'est prévue pour la diffusion des résultats des études et des activités menées par les centres. Le secrétariat exécutif explique que tous les efforts sont faits pour promouvoir les publications sur le site Internet, qui est régulièrement mis à jour. Cependant, le problème de la langue de rédaction des différents documents demeure et les coûts de traduction sont élevés : le secrétariat répète que les centres devraient consacrer une part de leurs allocations à financer des traductions (même si cela pourrait impliquer une légère diminution des activités), afin que leurs documents soient disponibles en anglais ou en français, ce qui permettrait une plus large diffusion.

La déléguée belge propose qu'un inventaire du matériel existant soit établi, ce qui permettrait d'avoir une meilleure idée de ce dont les centres disposent, d'aider à créer une synergie et de construire un cadre commun. Elle propose également que de petits ateliers des centres travaillant sur les mêmes thèmes améliorent leur coordination et l'échange d'information entre les centres. Cette méthode aiderait à fournir des propositions concrètes aux correspondants permanents et à la Session ministérielle. Le secrétariat exécutif rappelle que c'est précisément l'objectif essentiel des groupes de travail déjà mis en place.

Le délégué arménien estime lui aussi que les centres devraient trouver les ressources nécessaires pour faire traduire leurs documents en anglais ou en français et soutient pleinement la proposition de la déléguée belge pour une meilleure coordination entre les centres.

- *Préparation de la Session ministérielle 2010*

Le secrétaire exécutif informe les participants des résultats de sa réunion préliminaire avec les autorités russes sur la préparation de la prochaine Session ministérielle, qui se tiendra à la fin du mois de septembre ou dans la première semaine d'octobre 2010 à Saint-Pétersbourg. Le projet d'ordre du jour est encore au stade d'ébauche et les correspondants permanents sont invités à contacter leurs ministères pour identifier les thèmes possibles de leurs interventions au cours des sessions préliminaires prévues.

Le délégué arménien a déjà fait savoir que son ministre souhaite participer à la session 2 sur la coopération transfrontalière et qu'il se propose de co-présider une session. Le délégué français fait observer qu'un équilibre doit être respecté entre le volet sur la préparation et la réaction d'une part, et celui portant sur la prévention et la vulnérabilité, car une société moins vulnérable sera également mieux à même de réagir. Il ajoute que dans le cas de la France, les ministères de l'intérieur et de l'écologie devraient être contactés pour qu'ils interviennent à la session.

- *Débat sur les thèmes à aborder à la Session ministérielle et sur le Plan à moyen terme 2011-2015*

Le délégué français demande quelle sera la structure de chaque session ; il souhaite savoir s'il y aura une série d'exposés ou une discussion. Le secrétaire exécutif explique qu'un débat et de courtes interventions sont prévus. Le délégué français note qu'il est important de mettre en avant le rôle de la science dans la prévention des catastrophes et la réaction à celles-ci et suggère d'inviter un grand scientifique ou un chercheur de premier plan. Le secrétaire exécutif accepte l'idée d'inviter un orateur principal pour parler de l'approche scientifique.

Le délégué ukrainien fait observer que les co-présidents devraient être des ministres et que les progrès réalisés par l'Accord depuis la dernière Session ministérielle devraient être présentés

aux ministres sous la forme d'un petit livret. La déléguée belge approuve cette remarque et répète que la visibilité est nécessaire pour susciter le soutien de leurs ministres respectifs. Le secrétaire général précise qu'il est prévu de préparer ce livret et qu'il sera présenté par son Directeur général, M^{me} Battaini-Dragoni.

La déléguée belge note qu'il convient d'insister sur la réponse aux catastrophes en plus de la prévention : le secrétaire exécutif confirme que la Session couvrira la question de la réaction et que le mot « réponse » sera en tout état de cause ajouté dans le titre. Le délégué de l'ex-République Yougoslave de Macédoine, M. Mihail Garevski, remarque qu'il serait également judicieux d'ajouter le terme « *adaptation* » au changement climatique dans le titre de la 12^e Session ministérielle.

En ce qui concerne le titre de la Session, le délégué russe estime lui aussi qu'il faut s'accorder sur une formulation appropriée mais il estime qu'il est plus important de mettre l'accent sur la mention « 12^e Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) » eu égard au thème abordé.

Le président affirme que certains mots clés de l'ordre du jour seront plus attractifs pour les ministres et demande que le contenu des interventions soit communiqué au secrétariat exécutif, afin qu'il soit possible de les harmoniser, ce qui rendra les sessions plus intéressantes. Le secrétaire exécutif attire l'attention sur le fait que le contenu de la Session ministérielle devra nécessairement être politique et que les formulations trop techniques doivent être évitées.

La déléguée belge propose que, dans l'optique d'inciter les ministres à assister à l'événement, un programme VIP soit prévu, que les orateurs traitent à la fois de l'intervention et de la réponse et que l'accent soit mis sur les différentes phases du cycle du risque qui devront être présentées à la session ouverte. Le secrétaire exécutif approuve l'idée de présenter toutes les phases du cycle du risque pendant la Session ministérielle.

Le président donne la parole au délégué russe, M. Vladimir Kakusha, qui affirme à l'assemblée que l'EMERCOM de Russie mettra tout en œuvre pour assurer le succès de cet événement. Il explique que son centre régional se trouvant à Saint-Pétersbourg, il sera possible de montrer aux ministres ses différents champs d'action. Il demande aux correspondants permanents d'envoyer les noms et les centres d'intérêt de leurs ministres le plus tôt possible, afin qu'un programme VIP soit mis sur pied. Il ajoute que le ministre Sergey Shoigu ouvrira la Session et sera disponible pour des discussions bilatérales avec d'autres ministres.

7. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

M. Ruslan Tsalikov (Fédération de Russie) est élu président ; M. Damir Trut (Croatie) et M. Thierry Hubert (France) sont élus vice-présidents.

L'ancien président, M. Iuliu Bara (Roumanie) déclare que présider l'Accord a été pour lui un honneur. Le Comité remercie M. Bara pour le travail accompli, pour ses encouragements et son enthousiasme à promouvoir l'Accord.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion se tiendra à Paris les 8 et 9 avril 2010 (date à confirmer).

9. QUESTIONS DIVERSES

La déléguée turque, M^{me} Nehir Varol, fait part des récentes transformations opérées dans la structure du bureau de gestion des catastrophes en Turquie et fait un bref compte rendu sur les inondations qui ont récemment affecté Istanbul et la partie nord-est du pays, en mettant en avant les leçons qui ont été tirées. Elle annonce également la tenue d'un atelier international sur l'éducation au risque à Antalya, à la fin du mois de novembre.

Le délégué de Saint-Marin, M. Giuseppe Dermo, annonce qu'un séminaire intitulé « Catastrophes majeures internationales, expériences des Abruzzes au Kamtchatka » aura lieu le 23 novembre à Saint-Marin et invite tous les correspondants permanents intéressés à assister à cette manifestation.

Le délégué de l'ex-République yougoslave de Macédoine, M. Mihail Garevski, fait savoir que la 14^e Conférence européenne sur les techniques de réponse aux tremblements de terre sera organisée à Ohrid en 2010, et que 1200 propositions d'interventions ont déjà été reçues. Il invite tous les correspondants permanents à y participer et ajoute que des informations supplémentaires seront envoyées sur le site Internet d'EUR-OPA.

Le secrétariat exécutif prend note de toutes ces informations et encourage les correspondants permanents à envoyer régulièrement ce type d'informations pour qu'elles soient publiées sur le site internet d'EUR-OPA.

Au nom de tous les correspondants permanents et du secrétariat exécutif, le président renouvelle ses remerciements aux autorités croates et en particulier au délégué croate, M. Damir Trut, et à son équipe, pour avoir organisé une réunion si réussie, dans une ambiance accueillante et chaleureuse.

ANNEXE 1**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS*****MEMBER COUNTRIES OF THE AGREEMENT / PAYS MEMBRES DE L'ACCORD*****ARMENIA / ARMENIE**

Mr Stepan BADALYAN

Director of the European Interregional Scientific and Educational Centre on Major Risk Management

23 Nalbandyan Str., 0001 YEREVAN

Tel./Fax +374 10.54.49.92 Fax: +374 10 536888 E-mail: ecrm@europe.com**BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Monique BERNAERTS

Directrice du Service Planification d'urgence, Service Public Fédéral Intérieur (Ministère de l'Intérieur) – DG Centre de Crise

53, rue Ducale 1000 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 506.47.70 / Fax: +32 (0)2 506.47.09 E-mail: monique.bernaerts@ibz.fgov.be**BULGARIA / BULGARIE**

Ms Gloria STOYANOVA

Junior expert, International co-operation, NATO and EU Department

International Activities Directorate, Ministry of Emergency Situations (officially abolished by a Decision of the National Assembly in July 2009)

6, Sveta Nedelya Square, 1040 Sofia, Bulgaria

Tel: + 359 2 960 10 253 / Fax: +359 2 9898 952 E-mail: g.stoyanova@mes.government.bg**CROATIA / CROATIE**

Mr Damir TRUT

Director, National Protection and Rescue Directorate

Nehajska 5, 10000 ZAGREB Republic of Croatia

Tel: 00-385-1-3650-085 / Fax: 00-385-1-3650-025 Email: damir.trut@duzs.hr

Mr Damir CEMERIN

Head of the Director's Office, National Protection and Rescue Directorate

Nehajska 5, 10000 ZAGREB Republic of Croatia

Tel. +385 1 3650 083 / Fax: +385 1 36 50 025 E-mail: damir.cemerin@duzs.hr

Ms Tamara KOPAL

International Cooperation Department, National Protection and Rescue Directorate

Nehajska 5, 10000 ZAGREB Republic of Croatia

Tel: +385 1 3650 077 / Fax: +385 1 36 50 025 Email: arabela.vahtaric@duzs.hr

Mr Igor MILIC

Desk Officer, International Cooperation Department, National Protection and Rescue Directorate

Nehajska 5, 10000 ZAGREB Republic of Croatia

Tel: +385 1 36 50 079 / Fax: +385 1 36 50 025 Email: igor.milic@duzs.hr**CYPRUS / CHYPRE**

Mr George GEROSIMOU

Senior Civil Defence Officer

Elephtheriou Venizelou 91, 8021 PAPHOS Cyprus

Tel: +35626818470 / Fax: +35726946374 E-mail: Ggerosimou@cd.moi.gov.cy

FRANCE

M Thierry HUBERT

Chef de Service Adjoint, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Arche Parol Nord - 92055 La Défense Cedex

Tél: 01 40 81 88 40 / 01 40 81 89 83 E-mail: thierry.hubert@developpement-durable.gouv.fr

M René FEUNTEUN

Membre de la délégation française, AFPCN

19 avenue du maine – 75015 - Paris

Tel: 33(0)1 45 45 57 01 / Fax: 33 1 42 19 14 79/14 63 E-mail: Rf.k@orange.fr

LUXEMBOURG

M Michel FEIDER

Directeur, Administration des Services de Secours

1, rue Robert Stumper, L – 2554 LUXEMBOURG

Tél : +352 49771 406 / Fax : +352 49771 771 E-mail: michel.feider@secours.etat.lu

**FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA / EX-REPUBLIQUE
YOUGOSLAVE DE MACEDOINE**

Mr Mihail GAREVSKI

Director of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology (IZIIS),
University "St. Cyril and Methodius"

Salvador Aliende St. 73, POB 101, 1000 SKOPJE

Tel: +389 2 310 77 01/ 317 61 55/ 317 70 15 / Fax: +389 2 311 21 63

E-mail: garevski@pluto.iziis.ukim.edu.mk

PRINCIPALITY OF MONACO / PRINCIPAUTE DE MONACO

M Tony VARO

Commandant – Chef du Service du Bureau Sécurité Civile, Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco

11, avenue de Port, MC – 98000 Monaco

Tel. +377 93 15 60 16 / Fax. +377 93 15 60 08 E-mail : tvaro@gouv.mc

PORTUGAL

Ms Ana MARTINS

International Relations Office, Portuguese National Authority for Civil Protection ANPC,
Ministry of Interior

Avenida do Forte em Carnaxide 2794-112 Carnaxide, Portugal

Fax: +351 214 247 180 E-mail: ana.martins@prociv.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Iuliu BARA

Director General, General Directorate for European Territorial Co-operation, Ministry of
Regional Development, Public Works and Housing

Str. Apolodor, nr.17, latura Nord, 050741, Sector 5, Bucharest, Romania

Tel : +40 724 956 934 / Fax : +40 319 61 16 / +40 213 196 195

E-mail: bgv@mt.ro; iuliu.bara@mdlpl.ro

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Vladimir KAKUSHA

Representative of EMERCOM of Russia at the Permanent Mission of the Russian Federation
to NATO (Brussels), Avenue de Fre, 66, B – 1180 UCCLE, BRUXELLES

Tel: +32.2.372.03.59 / Fax: +32.2.375.85.47 E-mail: kakusha.vladimir@yandex.ru

REPUBLIC OF SAN MARINO / REPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Mr Giuseppe DERMO

CEMEC – European Center for Disaster Medicine (CEMEC)

Via Scialoja 1 - Cailungo 47031 SAN MARINO

Te: +378/994535-994600 / Fax: +378/903706 E-mail : cemec@iss.sm / a.barelli@tox.it

SERBIA / SERBIE

Mr Djordje BABIC

Head of Directorate, Directorate for Firefighting and Rescue Units, Protection and Rescue Sector, Ministry of Interior,

101 Kneza Milosa, 11000 Belgrade, Serbia

Tel : +381 11 306 2000/34-94 / Fax : +381 11 3621 947 E-mail: djbabic@mup.gov.rs;

djordje.babic@mup.gov.rs

Ms Radmila RANDJELOVIC

International Cooperation Coordinator, Sector for Emergency Management, Ministry of Interior

101 Kneza Milosa, 11000 Belgrade, Serbia

Tel : +381 11 3621 947 / Fax : +381 11 3621 947 E-mail: radmila.randjelovic@mup.gov.rs

SPAIN / ESPAGNE

M Sergio VALDIVIA ESTRELLA

Chef du Cabinet de la Directrice Générale, Direction Generale de la protection civile et des urgences

c/ Quintiliano 21 - 28002 MADRID

Tel : +34 91 537 32 69 / Fax : +34 91 537 32 20 e-mail: svaldivia@procivil.mir.es

TURKEY / TUROUIE

Ms Nehir VAROL

Director of AFEM, General Directorate of Disaster Affairs, Ministry of Public Works and Settlement, Afet İşleri Genel Müdürlüğü, Avrupa Afet Eğitim Merkezi (AFEM), Eskişehir Yolu, 06800 Lodumlu, ANKARA

Tel: +90 312 285 52 71 / Fax: +90 312 285 98 45 e-mail: nehir.varol@gmail.com;

nehir.varol@afet.gov.tr;

UKRAINE

Mr Viktor POYARKOV

Executive Director of the European Centre of Technological Safety, POB 13, KIEV 03110, Ukraine

Tel: +380 44 332 59 05 / Fax: +380 44 270 85 90 E-mail: poyarkov@i.kiev.ua;

vap@mipk.kiev.ua

ORGANISATIONS INTERNATIONALES / INTERNATIONAL ORGANISATIONS

INTERNATIONAL CIVIL DEFENCE ORGANIZATION (ICDO)

/ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE (OIPC)

Mr Stephane DAVIN

Legal Advisor, International Civil Defense Organisation (ICDO)

10-12 Chemin de Surville 12-13 Petit-Lancy, GENEVE

Tel: +41 22 879 69 69 / Fax: +41 22 879 69 79 E-mail: icdo@icdo.org

UN I.S.D.R. - INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION /
UN I.S.D.R. – STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES
CATASTROPHES

Mr Demetrio INNOCENTI

Associate Expert, International Strategy for Disaster Reduction, UN/ISDR
 Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10, Switzerland

Tel: +41 22 917 19 21 / Fax: +41 22 917 8964 E-mail: innocenti@un.org

OBSERVATEURS / OBSERVERS

EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT
FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU
LOCAL ET REGIONAL

Mr Harrie JEURISSEN

Secretary General, European Forum for Local and Regional Disaster Management
 Herdenkingsplein 25 D, NL – 6211 PX MAASTRICHT

Tel. +31 6 518 405 36 E-mail: harrie.jeurissen@vng.nl

EXPERTS

M Jean-Mathias GOERENS

Président de la Sous-commission Audit

15, rue Raoul Folleraau, L-1529 Luxembourg

Tel: +352.43.75.59 / Fax: +352.27.04.85.68 E-mail: jmg@pt.lu

Mr Zoran MILUTINOVIC

Chair of the network of Specialised Centres of the Agreement, Director, ECILS, Institute of
 Earthquake Engineering and Engineering Seismology, University « Ss. Cyril and Methodius »
 Skopje,

Salvador Allende St. 73, P.O.Box 101 1000 SKOPJE “the former Yugoslav Republic of
 Macedonia”

Tel. +389.2 3107747 / Fax. +389.2 3112 163 E-mail: zoran@pluto.iziis.ukim.edu.mk

Mr Roland PALMQVIST

President of the Group of Local Authorities with Nuclear Facilities in Europe (GMF)

Edvin Anderssons väg 7 E, 246 31 Löddeköpinge, Sweden

Tel: +46 46 73 90 00 / Fax: +46 46 73 96 77 Email: roland.palmqvist@gmfeurope.org;
roland.palmqvist@kavlinge.se

CONSEIL DE L'EUROPE/COUNCIL OF EUROPE

SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS
EXECUTIVE SECRETARIAT OF THE EUR-OPA MAJOR HAZARDS
AGREEMENT

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Executive Secretary/ Secrétaire Exécutif

Tel. +33.3.88.41.22.59 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mr Francesc PLA, Secretary of the Committee of Permanent Correspondents / Secrétaire du
 Comité des Correspondants Permanents

Tel. +33.3.90.21.49.30 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: francesc.pla@coe.int

Mme Linda ROLLIN, Finances and Administration

Tel +33.3.88.41.29.37 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: linda.rollin@coe.int

Mme Tanya PESHOVSKA, Communication and Administration
Tel. +33.3.88.30.27 ; Fax. +33.3.88.41.27.87 ; e-mail: tanya.peshovska@coe.int

INTERPRETES / INTERPRETERS

Mme Françoise COMTE

99 Caversham Avenue, Palmers Green GB N134LL LONDRES
TELEPHON: 44 20 8882 4122 / Port: 44 7801 789 281 E-mail: fcomte@dsl.pipex.com

Mme Anna WHEATCROFT

15 Bettridge Rd GB SW63 QH LONDRES
TELEPHON: + 44 20 7731 34 54 / FAX: + 44 20 7731 34 54 E-mail:
annawheatcroft@btinternet.com

Mlle Véronique BROM

57 rue de Gergovie FR 75014 PARIS
TELEPHON: 01 45 42 99 09 / Port: 06 73 97 35 44 E-mail: veronique_brom@yahoo.fr

Ms Helena BAYLISS

95a Lee Road GB SE3 9EN LONDRES
TELEPHON: 44 20 88 52 0319 / FAX: 44 20 8297 9619 E-mail: helenabayliss@aol.com

M. Jan KROTKI

4, rue du Pot de Fer FR 75005 Paris
TELEPHON: 01 45 87 88 15 / FAX: 01 45 87 85 41 E-mail: jan.krotki@gmail.com

M. Charles SPEED

61 boulevard des Invalides FR 75007 PARIS
TELEPHON: 01 43 06 68 08 / FAX: 01 43 06 92 81 E-mail: charles.speed@wanadoo.fr

APOLOGISED / EXCUSES

FRANCE / FRANCE

Colonel Philippe NARDIN
Relations Internationales, Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles, Ministère de
l'Intérieur
87-95 quai du Docteur Dervaux, F – 92600 ASNIERES SUR SEINE
Tel: +33 1 56 04 76 71/75 58 / Fax: +33 1 56 04 76 63/ 75 62
E-mail: philippe.nardin@interieur.gouv.fr

GREECE / GRECE

Mr Konstantinos MAKROPOULOS
President of the Earthquake Planning and Protection Organisation (EPPO), President of the
European Centre on Prevention and Forecasting of Earthquakes (ECPFE) 32 Xanthou Str., N.
Psychiko, GR-15451 ATHENS
Tel. +30.210.6728000 / Fax. +30.210.6728240 e-mail: kmacrop@geol.uoa.gr;
ecpfe@oasp.gr; sxatzandreou@oasp.gr; lpeli@oasp.gr

LIBAN / LEBANON

Monsieur Alexandre SURSOCK
Directeur, Centre National de Géophysique
B.P. 16-5432 Achrafieh 1100-2040, BEYROUTH
Tel: +9614-981885 / Fax:+9614-981886

E-mail: asursock@cnrs.edu.lb; asursock@wise.net.lb

MOLDOVA / MOLDAVIE

Ms Svetlana DROBOT

Head of International Cooperation Division, Civil Protection and Emergency Situations
69 Gheorghe Asachi Street, Chisinau, Moldova

Tel: +373 22 73 85 06 / Fax: +373 22 73 85 01 Email: sdrobot@yahoo.com

MOROCCO / MAROC

Monsieur Said ELHADEQ

Chef de Division des relations internationales, Direction générale de la Protection Civile
Avenue Zerktouni, BP 4508 AKKARI, Rabat, Maroc

Tel : +212 661 492 802 / Fax. +212 537 778 536 E-mail: elhadeq@hotmail.com

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Mr Samir AGIC

Assistant Minister, Head of Department for Civil Protection, Ministry of Security of Bosnia
and Herzegovina

TRG BIH 1, 71000 SARAJEVO

Tel: +387 33 21 99 23 - Ext. 7802 / Fax. +387.33.213629 E-mail: samir.agic@msb.gov.ba

HOLY SEE / SAINT-SIEGE

Mgr Aldo Giordano

Observateur Permanent, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe
2, rue Le Nôtre, 67000 Strasbourg

Tél : 03 88 35 02 44 – Fax 03 88 24 78 05 E-mail: saint.siege.strg@wanadoo.fr

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Mr Zoran BEGOVIC

Deputy Minister, Ministry of Interior and Public Administration

Bul Gavra Vukovica, 81000 PODGORICA

Tel: +382 67 284 499 / Fax: +382 20 227 325 E-mail: begovicz@t-com.me;

mup.emergency@t-com.me

Ms Cristina PALAJSA-BACKOVIC

Chief of Cabinet, Ministry of Interior and Public Administration, Sector for Emergency
Management

Bul Gavra Vukovica, 81000 PODGORICA

Tel: +382 679 112 007 / Fax: +382 20 227 325 E-mail: mup.emergency.office@t-com.me

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Giancarlo BULETTI

Senior Adviser, Division of Multilateral Affairs and Special Assignments, Swiss

Humanitarian Aid, Federal Department of Foreign Affairs, Sägestrasse 77, Köniz, CH – 3003
BERN

Tel: +41.31.921.97.46 / Fax: +41.31.324.16.84

E-mail: giancarlo.bulletti@bluewin.ch; giancarlo.bulletti@deza.admin.ch

**ARAB BUREAU OF CIVIL PROTECTION AND RESCUE / BUREAU ARABE DE
PROTECTION CIVILE ET DE SAUVETAGE**

Mr Ali Mohamed Koumane

Secretary General of the Council of the Arab Ministers of Interior

Fax: +21671964416 or +21671964415

**COUNCIL OF EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Agnès NOLLINGER

Secretary of the Committee on the Environment, Agriculture and Local and Regional Affairs

Email: agnes.nollinger@coe.int

**COUNCIL OF EUROPE CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES
/ CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

Ms Marité MORAS

Secrétaire de la Commission du Développement Durable, Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

Tél: + 33 3 88 41 22 33 / Fax: + 33 3 88 41 37 47/27 51 E-mail: marite.moras@coe.int

**DEVELOPMENT BANK OF THE COUNCIL OF EUROPE / BANQUE DE
DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M Sébastien RELAND

Chef du Service de la Prospective / Head of Prospective Analysis

55 avenue Kléber, F-75116 Paris

Tel: 33 (0)1 47 55 55 64 / Fax: 33 (0)1 47 55 71 55 E-mail :

sebastien.relland@coebank.org

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr Thomas de LANNOY

Civil Protection Unit, European Commission

DG Environment A.3 BU-9 2/185 B-1049 Brussels

Tel +32 2 29 86796 / Fax +32 2 29 90314 E-mail: thomas.de-lannoy@ec.europa.eu

**EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT
FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU
LOCAL ET REGIONAL**

Mr Jan MANS

President, European Forum for Local and Regional Disaster Management

Herdenkingsplein 25 D, NL – 6211 PX MAASTRICHT

Tel. +31 6 387 596 03 E-mail: janmans@home.nl

UNESCO

Monsieur Badaoui ROUHBAN

Director, Section for Disaster Reduction, UNESCO

1, rue Miollis, F - 75732 Paris Cedex 15

Tel: 0033 1 45 68 41 20 / Fax: 0033 1 45 68 58 20 E-mail: b.rouhban@unesco.org

**UNITED NATIONS INSTITUTE FOR TRAINING AND RESEARCH (UNITAR) /
INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
(UNITAR)**

Mr. Francesco PISANO

Head, Institutional Relations, UNOSAT, United Nations Institute for Training and Research

(UNITAR), Palais des Nations, CH – 1211 GENEVA

Tel. +41.22.817 87 20 E-mail: francesco.pisano@unitar.org

M Michel VIGNEAUX

Président Sous-commission “Programmes”

Résidence Saint-Gènes 3, rue Borda F-33000 Bordeaux

Fax: +33 5 5675 24 25 Email: vigneaux.fer@wanadoo.fr

ANNEXE 2**PROJET D'ORDRE DU JOUR****1. BIENVENUE PAR LES AUTORITES CROATES ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

AP/CAT(2009)OJ 8 rev: ordre du jour provisoire

2. RAPPEL DE LA DERNIERE REUNION DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

AP/CAT(2009)17 : Conclusions de la dernière réunion des Correspondants Permanents, Paris, 6-7 avril 2009

3. INFORMATION DU PRESIDENT, DES DELEGATIONS ET DU SECRETAIRE EXECUTIF

- Structure et politique de la protection civile en Serbie

4. PARTICIPATION AUX INITIATIVES INTERNATIONALES

- Participation à la Plateforme globale pour la réduction des risques de catastrophe (Genève, 16-19 Juin 2009)
AP/CAT(2009)15: Contribution de l'Accord sur les risques majeurs au Cadre d'action de Hyogo
- Développement du Réseau des plateformes nationales européennes pour la réduction du risque de catastrophes
AP/CAT(2009)11: Compte-rendu de la réunion des plateformes nationales et des points focaux pour la réduction des risques de catastrophe
- Rôle et activités du Bureau Arabe de protection civile et de sauvetage
- Coopération avec le Groupe des municipalités européennes avec équipement nucléaire

5. AVANCEMENT DES ACTIVITES EN 2009

- Atelier européen et méditerranéen sur l'impact du changement climatique sur les risques liés à l'eau et marins (Murcie, Espagne, 26-27 octobre 2009)
AP/CAT(2009)07: Annonce et Programme
- Activités des Groupes de travail
 - sur la sensibilisation et l'éducation aux risques en milieu scolaire
 - sur le rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des risques
 - sur le patrimoine culturel et les risques
- Activités des Centres
 - Vue d'ensemble
 - Information sur les audits effectués en 2009

6. PROJETS DE RECOMMANDATIONS

- Projet de recommandation sur le patrimoine culturel et le changement climatique
AP/CAT(2009)20

- **Projet de recommandation sur les plateformes nationales**
AP/CAT(2009)27

7. ACTIVITES PLANIFIEES POUR 2010

- **Projet de budget pour 2010**
AP/CAT(2009)21
- **Lignes directrices pour le programme d'activités 2010**
AP/CAT(2009)22
- **Propositions des Centre spécialisés**
AP/CAT(2009)53
- **Agenda provisoire de la Session ministérielle**
AP/CAT(2009)OJ9

8. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

10. DIVERS

11. ADOPTION DES CONCLUSIONS

ANNEXE 3

Recommandation 2009 - 1 du Comité des Correspondants Permanents, adoptée lors de sa 57^{ème} réunion à Dubrovnik, Croatie (15-16 octobre 2009), sur la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique

Le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA),

Notant que la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes devraient augmenter dans les prochaines décennies du fait du changement climatique ;

Reconnaissant que le changement climatique fait peser sur le patrimoine culturel une lourde menace, qui risque de s'amplifier dans les prochaines années ;

Conscient du fait que les variations de températures et des chutes de pluie prévues en Europe et dans toute la région méditerranéenne influenceront sur la conservation du patrimoine culturel, et que la hausse des températures, l'augmentation ou la baisse de l'humidité, la variation du niveau des eaux souterraines et la fréquence des inondations, des feux de forêts, de l'érosion des côtes, des glissements de terrain, des canicules, l'augmentation de la niveau de la mer et des périodes de sécheresses auront des conséquences sur la stabilité des bâtiments historiques, sur l'intégrité des sites archéologiques et sur la conservation des matériaux et des collections qui, de ce fait, risqueront de se détériorer davantage ;

Conscient que la détérioration et, dans certains cas, la perte du patrimoine culturel auraient des conséquences négatives pour les sociétés européennes et méditerranéennes, en particulier en raison de la valeur de ce patrimoine en tant que source d'identité et de revenus ;

Notant que la préservation de structures du patrimoine existantes et les méthodes et matériaux de construction traditionnels laissent une empreinte écologique plus faible que la construction de nouvelles structures et la production de nouveaux matériaux ;

Conscient de la dimension mondiale du problème et des responsabilités des Etats européens et méditerranéens à l'échelle mondiale en tant que signataires de nombreux traités, stratégies et accords internationaux dans le cadre du système des Nations Unies et du Conseil de l'Europe ;

Reconnaissant que les paysages font partie du patrimoine culturel et conscient que l'effet du changement climatique sur les paysages exige une approche plus spécifique, compte tenu de l'importance de leurs composantes biologiques, environnementales et agricoles ;

Recommande aux Etats membres :

1. d'évaluer le risque que le changement climatique présente pour le patrimoine culturel, y compris pour les sites, les bâtiments et les objets qui peuvent subir les effets d'événements climatiques et/ou de l'évolution progressive des conditions environnementales ;
2. d'identifier les biens culturels qui courent un risque accru et d'évaluer les mesures de prévention et d'adaptation requises ;
3. de promouvoir l'adoption de plans d'urgence pour les sites les plus vulnérables à des événements tels que les inondations, les glissements de terrain, l'érosion des côtes et les événements climatiques extrêmes ;

4. d'évaluer l'impact potentiel sur le patrimoine culturel de mesures d'atténuation, telles que la rénovation des bâtiments pour une meilleure efficacité énergétique ;
5. de promouvoir au niveau national la coopération entre organismes dans les domaines du changement climatique et de la protection du patrimoine culturel, en intégrant la question du patrimoine aux politiques de réduction des risques de catastrophes ;
6. d'encourager la coopération internationale sur la vulnérabilité du patrimoine culturel au changement climatique, en soutenant la recherche, l'action et les synergies entre organisations internationales dans ce domaine et en facilitant l'échange de connaissances et d'expériences entre Etats membres et avec des Etats non membres ;
7. d'intégrer, s'il y a lieu, le patrimoine culturel aux politiques d'adaptation, qui doivent être encouragées dans le cadre de négociations internationales sur le changement climatique ;
8. de promouvoir la formation des professionnels du patrimoine afin de les aider à identifier les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel et à y répondre ;
9. de favoriser l'intégration au programme des établissements d'enseignement de cours adaptés sur la science et la gestion du patrimoine culturel dans le contexte du changement climatique ;
10. de promouvoir et de soutenir la recherche sur les effets du changement climatique sur le patrimoine culturel, y compris les stratégies d'adaptation et de prévision, dans les domaines suivants :
 - a. vulnérabilité des matériaux au changement climatique ;
 - b. développement d'outils permettant de suivre l'évolution du changement et de le gérer ;
 - c. effets de la baisse du niveau de la nappe phréatique et de l'érosion des côtes sur les sites archéologiques et sur le patrimoine bâti ;
 - d. augmentation du risque de biodétérioration des biens culturels ;
 - e. évaluation économique de la perte et de la détérioration du patrimoine du fait du changement climatique
11. de sensibiliser les pouvoirs locaux et régionaux ainsi que les personnes chargées de gérer le patrimoine culturel aux risques que le changement climatique présente pour les sites, les bâtiments et les objets.

ANNEXE 4

Recommandation 2009 - 2 du Comité des Correspondants Permanents, adoptée lors de sa 57^{ème} réunion à Dubrovnik, Croatie (15-16 octobre 2009), sur la promotion et le développement des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes

Le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA),

Prenant en considération le Cadre d'action de Hyogo qui retient parmi ses priorités d'action pour 2005-2015 le soutien à la création et au renforcement de plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes, et rappelant que les priorités d'action adoptées en 2006 lors de la Session ministérielle de Marrakech de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs comprennent aussi la promotion de ces plateformes nationales ;

Conscient que les plateformes nationales multipartenaires et multisectorielles sont des mécanismes efficaces pour faciliter et soutenir la coordination intersectorielle et interdisciplinaire, pour promouvoir l'échange d'informations et le dialogue au niveau national, régional et local et pour associer mutuellement la recherche et le secteur opérationnel afin de sensibiliser à la réduction des risques ;

Conscient aussi que seuls quelques uns des 26 Etats parties à l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs ont mis en place des plateformes nationales jusqu'ici, et désireux de promouvoir et de soutenir de nouvelles plateformes, notamment celles qui sont déjà planifiées ;

Prenant note avec intérêt du document de la SIPC, intitulé "Principes directeurs concernant les plates-formes nationales pour la réduction des risques de catastrophes", qui donne des orientations sur la création ou le renforcement des plateformes nationales et énonce les objectifs, les avantages, les principes et les fonctions principales de celles-ci ;

Recommande aux Etats Parties à l'Accord EUR-OPA :

1. d'envisager la création d'une plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophes et, le cas échéant, de renforcer les plateformes nationales existantes ;
2. de reconnaître officiellement les plateformes nationales, en assurant leur rôle dans l'encouragement d'un dialogue entre les différents intervenants institutionnels et privés, intéressés par la réduction des risques de catastrophes ;
3. de faire participer les pouvoirs locaux et régionaux aux plateformes nationales, ainsi que les administrations compétentes, les institutions techniques et scientifiques concernées, les sauveteurs et les ONG intéressées, les organisations de la société civile et le secteur privé ;
4. de veiller, si besoin est, à ce que la plateforme nationale soit soutenue par un comité ou une institution capable d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires nationaux concernés, de promouvoir une amélioration des mesures de réduction des risques de catastrophes, et de la planification et de la pratique dans ce domaine ;
5. de mettre à profit le potentiel des plateformes nationales pour promouvoir une meilleure information du grand public et des décideurs sur les risques, et le développement d'une culture des risques au sein de la société ;

6. de mettre à disposition, si nécessaire, des moyens suffisants pour les plateformes tout en utilisant à meilleur escient les ressources existantes afin de permettre à celles-ci de mener avec efficacité leurs activités de coordination et de travail en réseau ;
7. d'utiliser les plateformes comme cadre pour promouvoir de nouvelles idées sur la réduction des risques de catastrophes et pour analyser les problèmes, les insuffisances ou les atouts des mesures existantes de réduction des risques de catastrophes, notamment les leçons tirées des catastrophes ou des situations d'urgence récentes ;
8. d'associer les plateformes à la conduite des politiques de prévention et d'adaptation aux risques dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction ;
9. de communiquer au Secrétariat de l'Accord Eur-OPA Risques majeurs et au Secrétariat de la SICP/ONU des plans de création de plateformes nationales, de manière à ce que les deux Secrétariats puissent offrir les conseils, le soutien, la formation et le savoir-faire requis ;
10. d'informer les deux Secrétariats de la création des plateformes nationales ;
11. de promouvoir la participation des plateformes nationales au sein d'initiatives de coordination régionales de manière à ce que les expériences retirées dans le cadre des différentes plateformes puissent être partagées avec d'autres Etats européens et méditerranéens.